

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.056 Séance du **VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 17 juin 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE

7 pouvoirs :

Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Martine PARRET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Marc ROGUET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET, Daniel RICHARD à Pascale PELLIER

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Programme de 13 logements réalisés en Bail Réel Solidaire – participation à l'acquisition foncière

Le dispositif de bail réel solidaire - BRS - est un dispositif d'accession sociale à la propriété pérenne, maintenu abordable financièrement sur le long terme pour les ménages aux revenus modestes éligibles successifs, en préservant les subventions publiques immobilisées dans ce foncier. Il permet de dissocier le foncier (terrain), restant propriété de l'organisme foncier solidaire et du bâti, devenant la propriété du ménage pour faire baisser le prix des logements.

L'Etablissement Public Foncier Local - EPF 74 - est une structure dont le rôle consiste à acquérir des terrains, en vue de leur aménagement, par un tiers chargé de la construction de logements, de nouveaux quartiers ou encore d'équipements publics, pratique des acquisitions stratégiques qui se nomment le portage de terrains. Elle s'appuie sur un Groupement d'Intérêt Public créé en 2018 : la Foncière, dont la commune est membre via l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération.

Statutairement, toute opération financée par La Foncière doit être équilibrée et les communes sur le territoire desquels se trouve le bien faisant l'objet d'une acquisition, ou, de toute autre opération, doivent financer 25% minimum du coût de l'acquisition ou de l'opération.

En date du 20 décembre 2024, le Conseil d'administration de l'EPF 74 a approuvé le projet « Montézia », route des Hutins, à l'initiative du Crédit Agricole Immobilier, soumis par la Foncière en vue de produire des logements en BRS.

N° 2025.056

Le projet de bail réel solidaire se réalisera sur les parcelles cadastrées C1016, C1018, C1019, C1021, C1023, C1030, C1035, C1036, C1038, C1041 pour une superficie totale de 6 120m².

La répartition financière est la suivante :

Le foncier :

Superficie : 6 120 m²

Coût de la charge foncière pour La Foncière : 570 834 € TTC

Fonds propres :

- 250 000 € apportés par la commune
- 320 834 € apportés par l'EPF 74 (400 € / m²)

Le projet :

Surface construite : 826.85 m² habitables

13 logements avec deux places de stationnement par logement

Redevance foncière : 1.25 € / m² SHAB / mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la participation financière de la Commune à hauteur de 250 000 €

ARTICLE 2 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La
Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 24 juin 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par vote dématérialisée, le 25/06/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.